

Surchauffe urbaine : adoption de la démarche « Cap Toulouse + Fraîche 2050 »

Climat et Transition Ecologique
25-0425

Mesdames, Messieurs,

En complément des plans annuels mis en œuvre depuis l'été 2023, la démarche « Cap Toulouse + Fraîche 2050 » a pour objectif d'adapter la ville de Toulouse aux enjeux du réchauffement climatique et de lutter contre les îlots de chaleur urbain à l'horizon 2050.

En effet, malgré les nombreuses actions entreprises pour l'atténuation des émissions de gaz à effets de serre, le réchauffement climatique est une réalité, tandis que nous observons l'augmentation des températures et des vagues de chaleur au fil des années.

« Cap Toulouse + Fraîche 2050 » comprend 10 axes stratégiques et mentionne les actions prioritaires pour faire évoluer la fabrique de la ville.

Cette démarche est en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole et a été élaborée en collaboration avec plusieurs partenaires tels que l'ADEME, l'AUAT, Météo France, Oppidéa-Europolia, Tisséo, Toulouse Métropole Habitat et des entreprises. Elle s'appuie sur l'expertise scientifique de Météo France, qui a permis de mener des modélisations pour connaître plus précisément l'effort à réaliser en matière de végétalisation, de dégoudronnage et de modification d'albédo des matériaux. Résorber 70 % des îlots de chaleur urbains forts (ICU) et gagner 1,44°C nécessiterait de planter 670 000 arbres de haute tige, de désartificialiser 13 km² et de faire évoluer l'albédo de la ville à 0,4 (objet du futur PLUi-H). Dans un rythme de transition acceptable pour tous, la réalisation de ces actions s'étalerait sur 25 ans, au rythme progressif du renouvellement et de l'aménagement urbain.

La trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique publiée en mars 2025 est basée sur les travaux de Météo France, validés par le ministère de la Transition écologique avec le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique).

Nationale				Toulouse					
Référence (1976-2005)	2030	2050	2100	Référence (1976-2005)	2030	2050	2100		
T moyenne	13,2°C	+1,4°C	+2°C	+3,5°C	T moyenne - été	21,3°C	+1,6°C	+2,3°C	+4°C
T moyenne - été	21°C	+1,6°C	+2,3°C	+4°C	Nb jours ≥ 35°C	2 j/an	+4 j	+7 j	+18 j
T maximale - été	26°C	+1,6°C	+2,5°C	+4,3°C	Nb nuits ≥ 20°C	13 nuits/an	+19 nuits	+31 nuits	+56 nuits
Nb jours ≥ 30°C	20 j/an	+15 j	+22 j	+41 j	Nb jours en vague de chaleur	1 j/an	+5 j	+9 j	+21 j
Nb nuits ≥ 20°C	11 nuits/an	+17 nuits	+27 nuits	+51 nuits	Précipitations cumulées / été	143 mm/an	-4 mm	-16 mm	-39 mm
Précipitations cumulées / an	664 mm/an	-1 mm	+2 mm	-53 mm					
Précipitations cumulées / été	150 mm/an	-10 mm	-21 mm	-44 mm					

Les 10 axes stratégiques de « Cap Toulouse + Fraîche 2050 » sont les suivants (cf. annexe) :

Axe 1 : Végétaliser ;

Axe 2 : Poursuivre le dégoudronnage pour une ville perméable ;

Axe 3 : Stocker l'eau et utiliser les eaux pluviales ;

Axe 4 : Améliorer l'albédo des matériaux des espaces publics et bâtiments ;

Axe 5 : Installer des ombrières dans les zones sans possibilité de végétalisation ;

Axe 6 : Revoir l'aménagement urbain et appliquer le PLUi-H 2026 ;

Axe 7 : Mettre en œuvre le Plan Alerte Canicule ;

Axe 8 : Expérimenter des actions en matière de confort thermique et de lutte contre les îlots de chaleur urbains ;

Axe 9 : Former, sensibiliser, communiquer auprès des agents, des citoyens et des acteurs économiques ;

Axe 10 : Associer les citoyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : l'adoption de la démarche « Cap Toulouse + Fraîche 2050 » destinée à bâtir un projet pour lutter contre la surchauffe urbaine et adapter la ville de Toulouse aux projections climatiques de 2100.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à engager et signer tous les actes afférents concernant les actions relevant des compétences municipales.

Délibération du Conseil Municipal

Publiée le :

reçue à la Préfecture le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Pour le Maire,

Le Conseiller Délégué

Clément RIQUET